

**SIVU SPANC DU CLUNISOIS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 JUILLET 2008**  
**18h00 - SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)**

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session. Il précise que les objectifs principaux de cette réunion sont de faire le bilan ; de l'activité du premier semestre du SPANC, du partenariat avec le SPANC du Brionnais, de la rencontre avec la Communauté de Communes de Matour et sa région. Le tableau des effectifs sera également proposé. L'ensemble de ces dossiers a été étudié par le bureau du 26 mai 2008.

- **1): adoption du dernier procès verbal:**

Le procès verbal du comité syndical du 04 avril 2008 est soumis à approbation par Monsieur le Président ; personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé par le conseil syndical à l'unanimité.

- **2): bilan du premier semestre 2008 :**

Monsieur MAYA présente le bilan du premier semestre 2008 et fait tout d'abord un rappel sur 2007 :

Bilan 2007 :

167 installations ont été visitées, au titre du diagnostic des installations existantes (ces visites ont été réalisées de juin à décembre 2007).

93 traitements de dossiers de demande de conception et d'implantation d'installation neuve ont été faits.

68 vérifications des réalisations d'installations neuves ont été réalisées.

Le compte administratif 2007 se résume comme suit :

Charges du service	Montant en euros
Personnel (charges technicien et frais administratifs)	35 004,35
Charges générales (carburants, entretien matériel roulant, primes d'assurances, publications, remboursement de frais ...)	12 877,40
Frais ligne trésorerie bancaire	840,28
<b>TOTAL</b>	<b>48 722,03</b>

Recettes du service	Montant en euros
Subvention Agence de l'Eau; Département (fonctionnement)	24 361,00
Redevance sur le neuf (93 P.C. D.A. et 68 P.C. contrôle bonne exécution)	26 166,00
Redevance sur l'existant (167 diagnostics)	26 166,00
<b>TOTAL</b>	<b>50 527,00</b>

Bilan du premier semestre 2008 :

110 installations ont été visitées, au titre du diagnostic des installations existantes.

56 traitements de dossiers de demande de conception et d'implantation d'installation neuve ont été faits.

30 vérifications des réalisations d'installations neuves ont été réalisées.

Pour rappel le budget 2008 se résume comme suit :

Charges du service	Montant en euros	
	BUDGET	ESTIMATION FIN ANNEE
Personnel (charges technicien et frais administratifs)	35 094	35 094
Charges générales (carburants, entretien matériel roulant, primes d'assurances, publications, remboursement de frais ...)	13 664	11 304
Frais ligne trésorerie bancaire	1 500	1 500
Amortissements	3 255	3 255
<b>TOTAL</b>	<b>53 513</b>	<b>51 153</b>

Recettes du service	Montant en euros	
	BUDGET	ESTIMATION FIN ANNEE
Excédent antérieur reporté Fonct.	1 804	1 804
Subvention Agence de l'Eau; Département (fonctionnement)	3 639	- 1 544
Redevance sur le neuf (70 P.C.)	10 500	14 400 (90 + REMB. BRIONNAIS)
Redevance sur l'existant (400 diagnostics)	35 200	23 760 (270)
Amortissements subventions	2 370	2 370
<b>TOTAL</b>	<b>53 513</b>	<b>40 790</b>

Par rapport au budget 2008, la subvention de l'Agence de l'eau a été diminuée de 5 183 €.

Les estimations de réalisation de diagnostics doivent être revues à la baisse, du fait du temps technique des diagnostics qui sont plus importants que ceux estimés initialement.

D'un point de vue de la trésorerie, au 30 juin 2008 celle-ci est de 32 000 €. Considérant que l'estimation des dépenses pour le 2<sup>ème</sup> semestre est de 22 000 €, il est d'ores et déjà possible de rembourser 10 000 € de la ligne de trésorerie en juillet 2008 (pour rappel au total cette ligne est de 35 000 €). De fait une partie des recettes des redevances perçues jusqu'à la fin de l'année pourront également servir à rembourser une partie de la ligne de trésorerie d'ici la fin de l'année (estimations recettes totales restant à percevoir de 25 000 €). A noter qu'à partir de 2009, l'Agence de l'eau, sur présentation du rapport d'activité de l'année précédente, apportera une aide au fonctionnement des SPANC de 26 € pour les diagnostics et contrôles de l'existant, et de 9 € pour les études d'installations nouvelles (permettant d'engendrer une recette moyenne d'environ 8 000 € par an).

Bertrand DEVILLARD précise pour information que le remboursement de la ligne de trésorerie est différent du remboursement au Conseil Général qui concerne l'avance que le département a fait au SPANC.

Monsieur MAYA précise que le remboursement de l'avance se fait sans intérêt.

### 3): partenariat avec le SPANC du Brionnais :

Monsieur MAYA explique que lors du Conseil syndical du 28 janvier 2008, il a été décidé de répondre favorablement à une demande du SPANC du Brionnais de signer une convention définissant les règles de remplacement des agents d'un syndicat à l'autre lors des absences (congés, maladie,...). Actuellement le SPANC du Brionnais est en phase de recrutement d'un agent et il a donc été convenu que le SPANC du Clunisois étudie les dossiers de demande d'autorisation et fasse une partie des contrôles de bonne exécution

sur le terrain (avec présence des élus locaux). La convention détermine les conditions de remboursement des ces prestations.

Au 30 juin 2008, 31 demandes d'autorisation et 6 contrôles sur le terrain ont été effectuées. Cette collaboration active ne peut être que temporaire du fait du temps important passé sur ces dossiers.

Dans un second temps, il pourrait être envisagé le fonctionnement avec 3 techniciens sur les 2 territoires.

Michel MAYA et Bertrand DEVILLARD précisent qu'à ce jour nous sommes en attente d'une décision du SPANC du Brionnais par rapport au choix de travail en régie.

Monsieur Gérard BERGER intervient en disant qu'il est important de les inciter à travailler en régie comme nous afin d'établir une uniformité entre tous les SPANC.

Monsieur MAYA résume le travail de Vanessa PILLON sur le terrain et notamment des diagnostics de l'existant.

Bertrand DEVILLARD ajoute que l'organisation de ces visites à été revu afin d'optimiser au mieux le travail.

Monsieur Joanny MERCIER demande s'il ne serait pas plus judicieux de débiter les diagnostics de l'existant par les installations les plus vétustes.

Monsieur MAYA répond qu'à la suite des différents contacts avec les mairies une liste des installations à contrôler sur chaque commune a été faite, et que celle-ci comporte des priorités. Ces diagnostics sont effectués par hameau ou groupement de hameau pour une uniformité entre voisinage.

Monsieur NEVE demande le tarif de la redevance d'un diagnostic.

Monsieur Bertrand DEVILLARD répond que le tarif est de 88 €.

Monsieur Joanny MERCIER demande si une installation de 2 ou 3 ans est vérifiée.

Bertrand DEVILLARD précise que les plus anciennes installations sont privilégiées lors des diagnostics.

Monsieur René DUFOUR, s'interroge dans le cas où il y a un litige entre voisin, et qu'il est constaté un problème de pollution : qui doit intervenir ?

Michel MAYA répond que c'est le Maire qui a le pouvoir de police.

Bertrand DEVILLARD ajoute que dans le cas d'un litige, et d'une pollution avérée, le maire a la possibilité de faire réhabiliter l'installation.

Monsieur NEVE demande si les diagnostics sont faits selon le plan de zonage et si cela concerne des habitations qui seront raccordés à un assainissement collectif.

Monsieur MAYA répond que s'il est prévu un raccordement au réseau d'assainissement collectif à très court terme les diagnostics ne seront pas fait sur les installations concernées.

Monsieur NEVE s'interroge également sur la périodicité des contrôles de fonctionnement qui sont prévus.

Bertrand DEVILLARD répond que les contrôles prévus concernant les vidanges sont bien programmés tous les 4 ans, mais en fonction de l'évolution du décret en cours le SPANC du Clunisois s'adaptera.

Monsieur Michel MAYA précise qu'au 31 décembre 2012, le SPANC n'aura pas terminé les diagnostics de l'assainissement existant.

Monsieur BONNAUD demande si le non respect de la loi entraînera des sanctions vis-à-vis du SPANC.

A ce jour les sanctions possibles ne sont pas connues.

Monsieur Gilles BURTEAU demande s'il y a un constat de rejet direct qui peut faire intervenir le SPANC.

Bertrand DEVILLARD répond que le Maire de la commune possède ce pouvoir.

Monsieur Michel THIEBAUD demande la mise en ligne sur le site internet du SPANC le modèle d'arrêté d'insalubrité publique.

#### **4): rencontre avec la Communauté de Communes de Matour et sa région:**

Monsieur Michel MAYA présente la rencontre qui a eu lieu avec la Commission assainissement du la CC de Matour et sa région, le 13 juin. Cette dernière a demandé aux services du SPANC du Clunisois de venir leur présenter le mode de gestion de la collectivité. En effet, cette collectivité gère le SPANC depuis 2007 en délégation de compétences à une entreprise privée. Au vue de certains problèmes rencontrés, elle s'interroge sur la mise en régie autonome ou l'adhésion à une autre structure.

### 5): journée de solidarité pour le personnel du SPANC:

Monsieur Michel MAYA explique que selon la loi n°2008-351 du 16 avril 2008, la journée de solidarité mentionnée à l'article L. 3133-7 du Code du travail doit être fixée dans les collectivités territoriales par une délibération de l'organe exécutif, après avis du Comité technique paritaire (CTP) concerné. Cette journée peut être accomplie selon 3 modalités différentes :

- 1) Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai,
- 2) Le travail d'un jour de RTT,
- 3) Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuel.

Le CTP du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, dont dépend le SIVU SPANC, laisse libre choix entre ces 3 propositions à l'assemblée compétente.

Dans l'organisation actuelle du SIVU SPANC du Clunisois, la durée hebdomadaire du travail est de 35 heures, avec 25 jours de congés annuels par an. Il n'y a donc pas de journées de RTT. Les heures réalisées au-delà de ces 35 heures hebdomadaires sont réglées en heures supplémentaires ou en récupération, au choix de l'agent. Il est donc proposé de prendre un contingent de 7 heures à répartir sur l'année, en fonction des nécessités de service, qui seront déduites du contingent des heures ouvrant droits à récupération ou heures supplémentaires.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

### 6): tableau des effectifs du SPANC:

Monsieur Michel MAYA explique que la collectivité doit voter tous les ans, ou à chaque changement au niveau du personnel, le tableau des effectifs qui fait le bilan de son personnel.

Pour 2008, ce tableau est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u>					
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe					
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe					
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		1	
Agents de salubrité					
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Technicien Supérieur Territorial Chef		1	1	1	1
Technicien Supérieur Territorial Principal	1	0	-1	0	
Secrétaire de Mairie			0	0	
Agent Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1
<u>TOTAL</u>	3	3	0	3	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>					
<u>TOTAL</u>	0	0	0	0	
<u>TOTAL GENERAL</u>	3	3	0	3	2

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

## **7) avancement du projet de numérisation du cadastre:**

Bertrand DEVILLARD explique que la consultation a été lancée auprès de 6 entreprises en procédure adaptée pour un marché de 25000 € à 30000 €.

Le marché sera effectif par un bon de commande établi par chaque commune et le règlement se fera donc individuellement.

Il reste à voir si la demande de subvention peut être faite au global pour l'ensemble des communes concernées

Ensuite le prestataire choisi se mettra en relation directe avec les services du cadastre.

Madame Gabrielle BEAU demande si l'opération sera en place au 01 janvier 2009.

Monsieur Michel MAYA pense que ce sera juste pour être opérationnel à cette date, mais un programme devra être fourni par les entreprises lors de la consultation.

## **8) questions diverses:**

Monsieur NEVE demande quel est le nombre de communes sur le territoire du SPANC.

Bertrand DEVILLARD répond 34 communes, ce qui représente 3700 installations d'assainissement individuel pour 13435 habitants.

Les règlements de service du SIVU SPANC DU CLUNISOIS sont distribués à chaque commune présentes, ceux-ci doivent être affichés en Mairie.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20 h 00.